



ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT

EVOLUTION DES COTISATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2018

Employés :

2018	Employeur	Salarié	Total
Incapacité		0,20 %	0,20 %
Invalidité	0,44 %		0,44 %
Décès IAD	0,15 %		0,15 %
TOTAL	0,59 %	0,20 %	0,79 %

↓ ↓
Pas d'appel de cotisation les
2 premiers trimestres

Cadres et assimilés :

2018	Employeur	Salarié	Total
Incapacité		0,15 %	0,15 %
Invalidité	0,60 %	0,05 %	0,65 %
Décès IAD	0,90 %		0,90 %
TOTAL	1,50 %	0,20 %	1,70 %

↓
Pas d'appel de
cotisation les
2 premiers
trimestres